

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CG 6c/88-04
Séance du 13 JUL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DEVELOPPEMENT RURAL (C044)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Désigne M. Pierre SCHMITT, en qualité de représentant du Conseil Général du Haut-Rhin au sein de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions